

Conseil communal, Château-d'Oex
Commission gestion-finances **COGEFI**

Rapport pour le préavis 5/2020, Gestion et comptes 2019

La Commission gestion-finances (COGEFI) composée de M. Maxime Lenoir, Président, Mmes Anastasia Andrey, Sylviane Clot et de MM. Nicolas Burri, Yves-Julien Delessert, Xavier Ecoffey, Michel Jequier et Jean-Louis Rossier s'est réunie le 13 mai dernier pour prendre connaissance des comptes communaux présentés par M. Éric Grandjean Syndic, M. François Jaquillard Municipal et M. Jean-Michel Chapalay Boursier, puis la COGEFI a poursuivi son étude des comptes lors de ses séances du 20, 27 mai afin de préparer la réunion plénière des questions, qui a eu lieu le 8 juin dernier en présence de la Municipalité in corpore, accompagnée par les Chefs de service, Mme Eliane Morier étant excusée. Enfin la COGEFI s'est encore réunie le 16 juin pour terminer ses travaux sur ce préavis et vous soumettre le présent rapport.

Nous précisons que c'est grâce à la célérité de M. Jean-Michel Chapalay que ces comptes peuvent vous être soumis dans ce délai, le bouclage ayant été effectué dans les conditions que nous connaissons.

Pour établir son rapport, la COGEFI s'est basée sur les documents et éléments suivants :

- Le Règlement du Conseil communal
- La séance de présentation des comptes du 13 mai 2020 par la Municipalité et les Chefs de service
- Le préavis 5/2020, Gestion et comptes 2019
- Le rapport de gestion de la Municipalité
- Le rapport de l'auditeur BDO sur les comptes communaux 2019
- Le rapport de M. Pierre Busset et son analyse financière 2010-2019
- La séance plénière avec la Municipalité et les Chefs de service du 8 juin 2020
- Les réponses reçues de la Municipalité faisant suite aux questions de la COGEFI
- Les données du site de l'Etat de Vaud et de l'UCV
- Les données statistiques du *SCRIS

**(Service cantonal de recherche et d'informations statistiques)*

CONTENU DU RAPPORT

- 1. Introduction**
- 2. Commentaires sur le rapport de gestion de la Municipalité**
- 3. Analyse des comptes**
- 4. Péréquations intercommunales, décompte provisoire 2019**
- 5. Marge d'autofinancement et investissements 2019**
- 6. Endettement**
- 7. Bilan**
- 8. Brève analyse des principaux ratios**
- 9. Questions de la COGEFI et réponses de la Municipalité**
- 10. Conclusion**

1) Introduction

Lors de la séance de présentation de l'exercice écoulé, la Municipalité s'est réjouie d'annoncer un résultat positif des comptes 2019, résultat dû à une conjugaison d'efforts qui portent leurs fruits, avec une bonne maîtrise des charges principales de fonctionnement, ainsi qu'à l'encaissement pour certains postes de recettes fiscales nettement supérieures au budget. Le résultat positif pourrait laisser à penser que certains travaux ou entretiens courants n'ont pas été effectués, mais cette impression ne se confirme pas à la lecture des comptes et des commentaires et dans l'ensemble les tâches qui avaient été prévues au budget ont été réalisées. Les investissements par contre ont subi un coup de frein, certainement dû à la planification de travaux qui s'étendent sur plusieurs exercices. Ce n'est donc que partie remise.

La COGEFI se dit satisfaite de la situation de l'exercice écoulé, mais ne fanfaronne pas au vu des inconnues qui nous attendent dans divers domaines. Elle encourage notre Municipalité à persévérer dans ses efforts de maîtrise, voire de réduction des charges courantes.

2) Commentaire sur le rapport de gestion

C'est dans une ambiance toute particulière que notre Municipalité s'est attelée à la rédaction du rapport de gestion qui vous est soumis. Ce rapport a pris une forme plus synthétique afin de se concentrer sur les éléments principaux qui ont influencé la vie de notre Commune et de ses partenaires. La volonté de réduire le volume du rapport n'est pas liée aux difficultés vécues avec la pandémie, mais répond également à un souhait exprimé par certains, qui ne voyaient pas l'utilité à entrer dans le détail des affaires courantes. De l'avis de la COGEFI, les éléments figurant dans le rapport sont suffisants et permettent d'avoir une vision globale de la situation, des détails pouvant toujours être demandés.

Un souhait a quand même été émis, c'est celui de disposer d'une statistique comparative complète des effectifs des services communaux, dans une forme à définir. Par ailleurs, pour les cartes journalières « *Commune* » des transports publics, la COGEFI émet le souhait que le résultat soit à l'avenir équilibré.

Le rapport de gestion met également en évidence la multiplication des tâches de notre Exécutif, des Chefs de service et de l'ensemble du personnel et d'emblée ceux-ci peuvent être remerciés pour la bonne marche de notre Commune, parfois chahutée mais qui va de l'avant, dans la mesure de ses moyens.

3) Analyse des comptes 2019

Le document des comptes communaux et de ses annexes apporte cette année encore une plus grande clarté quant aux différences de montants entre le budget et les comptes et cette manière de présenter les choses est appréciée par la COGEFI, qui peut ainsi se concentrer sur d'autres aspects liés aux finances. Les commentaires bien que parfois succincts, permettent de limiter les questions ou alors d'entrer plus en détail sur certains thèmes.

Un autre rapport est particulièrement apprécié, c'est celui de *M. Pierre Busset* qui amène de bons éléments d'analyse et une vision sans détour de la situation de notre Commune. C'est un très bon outil qui vulgarise le thème parfois barbare des finances et qui permet à tout un chacun et notamment à la COGEFI une meilleure compréhension de la situation.

Analyse des comptes 2019, suite

Cette année encore, le résultat final de + frs 343'984.13 est nettement meilleur que celui estimé au budget qui prévoyait pour rappel, un bénéfice de frs 41'299.40.

Les **principaux** écarts entre le budget 2019 et les comptes se présentent comme suit :

Intitulé comptes par nature	Montant en francs, arrondis
CHARGES, variations	
30, Autorités et personnel	32'080 -
31, Biens, services, marchandises	243'273 -
32, Intérêts passifs	112'892 -
33, Amortissements	46'016 +
36, Aides et subventions	23'325-
REVENUS, variations	
40, Impôts sur le revenu	166'309 +
40, Impôts sur la fortune	32'789 +
40, Impôt à la source	32'392 -
40, Impôt sur la dépense (<i>forfaits</i>)	362'877 +
40, Autres impôts	135'652 -
Autres recettes	190'868 +

Charges de fonctionnement

Dans l'ensemble les charges de personnel ont été bien maîtrisées et un certain nombre d'achats et d'entretien n'ont pas été effectués. Par contre, les entretiens prévus pour les terrains, les routes et les bâtiments ont été réalisés et le budget a été utilisé à hauteur de 97 % pour ces postes (*comptes 314 et ss*) ce qui est réjouissant et évite des reports de charges sur les années suivantes. Les charges d'intérêts passifs (*taux moyen 1,13%*) ont subi une étonnante diminution par rapport au budget et l'explication se trouve dans les réponses ci-dessous, fournies à la COGEFI. Les amortissements obligatoires ont été effectués conformément au budget.

Recettes générales

Les recettes fiscales ont augmenté de 3,5 % par rapport au budget, probablement sous-estimé pour certains postes, mais le total des impôts est en léger recul par rapport aux comptes 2018. En outre, deux recettes extraordinaires sont venues s'ajouter aux revenus, soit la subvention obtenue d'Alpinfra (*association qui soutient les communes suisses de montagne pour des projets d'infrastructure*) d'un montant de frs 86'000.00 attribué au Fonds de réserve et qui n'influence dès lors pas le résultat, et une donation de frs 80'000.--.

Fonds de réserve

Les attributions et prélèvements sur les Fonds ont été réalisés tels que décrits dans le rapport de gestion de la Municipalité. Les Fonds affectés et le Fonds de réserve cumulent un montant de frs 2'184'446. --, dont frs 604'207. — pour les ordures ménagères et frs 654'909. -- pour les dégrèvements et les défalcatons.

Répartition des charges par genre en % du total (*./. Imputations internes*)

Type de charges, par nature	Montant en Frs	%
Salaires et charges sociales	3'786'275	17,2 %
Biens, services, entretiens, marchandises	5'477'457	24,9 %
Intérêts et amortissements	2'117'946	9,6 %
Factures sociales, péréquation	6'685'442	30,4 %
Participation à des charges de communes	2'529'051	11,5 %
Aides et subvention, culture, loisirs, tourisme...	1'184'293	5,4 %
Attributions aux Fonds et financement spéciaux	226'393	1.0 %

Répartition des recettes par genre en % du total (*./. Imputations internes*)

Type de recettes, par nature	Montant en Frs	%
Impôts	11'693'935	52,3 %
Patentes, concessions	198'802	0,9 %
Revenus du patrimoine	2'156'125	9,6 %
Taxes, émoluments (déchets, épuration...)	2'241'849	10,1 %
Parts à des recettes cantonales	154'175	0,7 %
Participations et remboursements (péréquation)	5'561'163	24,9 %
Autres participations et subventions	240'925	1,0 %
Prélèvements sur les Fonds	103'869	0,5 %

Le tableau de répartition par type de charges montre que notre Municipalité et son service des finances disposent de la maîtrise pour les dépenses liées aux charges salariales, aux biens, services et entretiens, ainsi qu'aux aides et subventions régionales, éléments qui ne représentent toutefois qu'une petite moitié du total des charges. L'autre moitié est composée de charges qui sont pratiquement hors du champ de gestion de la Municipalité et qui concernent essentiellement la péréquation et la participation aux charges intercommunales, montants en progression régulière à la hausse.

L'évolution du ratio des charges salariales (*groupe 30*) montre une certaine stabilité avec une moyenne de 18 % sur les 12 dernières années. Cependant, ce ratio n'est pas forcément le plus intéressant, du moment qu'il est influencé par les autres charges. D'où la demande de la COGEFI de disposer d'une statistique en termes de nombre d'emplois, donnée beaucoup plus utile et pertinente.

Pour les recettes, les rentrées fiscales stagnent quelque peu avec une augmentation d'environ 6 % depuis 2016. La même remarque faite précédemment s'applique aux recettes, puisque les ¾ de nos rentrées sont constituées d'impôts et de remboursements de péréquations. D'où la nécessité à terme d'attirer autant que faire se peut, de nouveaux contribuables.

Pour l'anecdote et en aparté, suite à la présentation du dossier de fusion, la COGEFI constate qu'une gestion « fusionnée » de nos Communes, nous permettrait de retrouver un semblant de maîtrise sur une plus grande partie des charges. Mais ceci est une autre histoire...

4) Péréquations intercommunales et facture sociale, décompte provisoire 2019

Véritable cheval de bataille, le système de péréquations intercommunales se trouve actuellement au centre des discussions dans bon nombre de communes vaudoises. Dans ce cadre, des négociations sont en cours pour réformer à l'horizon 2022, le mécanisme des péréquations. Les discussions tournent essentiellement autour du financement de la facture sociale, compris dans la péréquation et également pour procéder à un rééquilibrage entre les finances cantonales et communales. Ces deux thèmes sont indissociables et feront certainement l'objet de vifs débats. La solidarité entre communes voulue par le système des péréquations va-t-elle perdurer ou voler en éclats ?

Dans l'immédiat pour les comptes 2019, le décompte *provisoire* des péréquations et de la facture sociale se présente comme suit :

Désignation	Compte 2019 Frs	Budget Frs	Différence Frs
Facture sociale	C 2'179'957.-	2'341'663.-	161'706 -
*Alimentation du Fonds	C 3'054'889.-	2'250'178.-	804'711 +
Retour du Fonds	R 2'738'881.-	2'202'638.-	536'243 +
Dépenses thématiques	R 2'108'616.-	2'257'979.-	149'363 -
Réforme policière	C 376'967.-	347'557.-	29'410 +
Total des péréquations 19	C 764'316.-	478'781.-	285'535 +

C = charges pour la Commune **R** = recettes pour la Commune

* Dont frs 366'665. – pour l'année précédente et frs 196'612.- de provision

En résumé, notre Commune a participé au Fonds pour un montant de **frs 5'611'813.-** (*correction année précédente comprise*) pour un retour du Fonds de **frs 4'847'497.-** et une participation *provisoire* de **frs 764'316.-**. Le décompte final, positif ou négatif des péréquations est très variable d'une année à l'autre, avec un impact direct sur la marge d'autofinancement. Le montant de la facture sociale qui a doublé depuis 2001 pèse lourdement, même si pour 2019, le montant provisoire est légèrement inférieur au budget.

5) Marge d'autofinancement et investissements 2019

La marge d'autofinancement à savoir l'excédent de revenus financiers qui va nous permettre notamment de procéder à des investissements se présente ainsi :

- Résultat 2019 : **frs 2'036'165.-**
- Budget 2019 : *frs 1'436'340.-*
- (Résultat 2018 : frs 2'882'318.-)

Ce résultat peut être qualifié de moyen à bon du moment qu'il situe dans la moyenne des 10 dernières années qui est de *Frs 1'916'900*. L'exercice écoulé nous a permis de procéder *en partie* aux investissements prévus dans le cadre du patrimoine administratif pour un montant brut de frs 2'208'817.90 (*budget frs 6'500'300. -- brut*) dont frs **1'424'416.-** consacrés aux routes. L'entretien d'installations techniques n'a pas été en reste avec un montant de plus de frs **482'000.-**. Les recettes, soit les subventions se sont élevées à frs **1'269'243. -**, pour une dépense finale d'investissement net de frs **989'575. -**, montant qui comprend frs 50'000. -- pour un investissement relatif au patrimoine financier (*terrains et bâtiments*). Dès lors, l'on peut dire que les investissements les plus urgents ont été réalisés en 2019 et que les subventions ont participé au financement de ces investissements à hauteur de **56.19 %**. Le recours à l'emprunt n'a dès lors pas été nécessaire.

Marge d'autofinancement et investissements, suite

Enfin, l'une des tâches de la COGEFI est d'assurer le suivi des crédits accordés par voie de préavis et de signaler tout dépassement. A cet effet, nous pouvons affirmer les points suivants :

- Les crédits demandés sont dans la grande majorité respectés ;
- Des subventions non prévues dans les préavis sont parfois accordées ;
- Un décompte final des travaux est en attente et concerne le Parc d'apprentissage « Jardin d'Oex Neiges II (préavis 23/2018)
- Un préavis a subi un dépassement, soit :
9170.006, PPA En Glacière (05/2018) crédit accordé frs 43'500, montant dépensé frs 61'548.10 ;

Nous avons également constaté avec satisfaction que les montants demandés par voie de préavis sont souvent supérieurs aux montants dépensés.

6) Endettement

L'endettement est un sujet qui revient régulièrement dans les discussions de la COGEFI et la réflexion porte toujours sur deux positions diamétralement opposées, soit celle d'une poursuite raisonnée à la hausse de l'endettement ou celle de la mise en place d'un frein à l'endettement avec remboursement des emprunts. L'endettement par habitant de notre Commune était en 2019 de **frs 9'339.-** en légère baisse. En contrepartie, les **investissements** sur une moyenne de 10 ans se sont élevés à **frs 9'773.-** par habitant. Les bonnes conditions actuelles d'emprunt nous inciteraient à augmenter cet endettement.

Pour une **diminution** significative de la dette, trois solutions doivent être envisagées :

- Diminution des charges de fonctionnement
- Augmentation des recettes
- Limitation des investissements

Seules ces trois solutions conjuguées peuvent nous conduire, non sans conséquence, à une diminution significative de la dette. Et l'exercice écoulé nous en apporte la preuve. Comme nous l'avons vu, le niveau d'endettement est très dépendant de la marge d'autofinancement et du niveau d'investissement réalisé. Ainsi, le montant des investissements effectué en 2019 est le plus faible depuis 10 ans, avec comme corollaire une **diminution** bienvenue mais provisoire de l'endettement net, d'un montant de **frs 1'046'590.—** qui fixe l'endettement net total à frs 32'386'530.— (*frs 18'933'682.- en 2010*).

Toutefois et sans volonté de vouloir gâcher la fête, la liste des investissements encore à réaliser dans notre Commune montre qu'il nous sera très difficile de réaliser régulièrement une telle performance de diminution, sans mettre à mal les infrastructures ou sans augmenter massivement la marge d'autofinancement.

7) Bilan

L'analyse du Bilan est destinée à amener la preuve que notre Commune ne vit pas au-dessus de ses moyens et qu'elle ne procède à des emprunts que pour financer des investissements et non pour du fonctionnement. Par ailleurs, les Fonds de réserve doivent être couverts par de la trésorerie ce qui est le cas en 2019.

Ainsi, la COGEFI a pu constater les éléments suivants :

Actifs disponibles (<i>postes 910 à 912, sauf 9123</i>)	Frs 7'106'653. —
./. Engagements (<i>postes 920, 923, 925</i>)	Frs 2'961'673. —
Montant net disponible	Frs 4'144'980. —
Total des Fonds de réserve	Frs 2'186'446. —

Cela signifie que la couverture financière est assurée à hauteur de **189,75 %**

En outre, pour assurer un équilibre des comptes, le remboursement financier des emprunts doit être au moins équivalent aux amortissements comptables. Pour 2019, le bilan montre un excédent d'emprunts de frs 206'447.— en diminution par rapport à 2018.

8) Brève analyse des ratios

Le document « *Comptes communaux 2019* » apporte dans son analyse financière des éléments intéressants que nous résumons comme suit :

- **Comptes de fonctionnement**
Le taux de couverture des charges de 110 % est BON
(*60 Communes vaudoises n'arrivent pas à couvrir leurs charges avec les recettes*)
- **Degré d'autofinancement des investissements**
Pour 2019, le ratio excellent avec 205,76 % reflète le niveau d'investissement réalisé. Le taux moyen d'autofinancement des 10 dernières années de 58.12 % est inférieur aux recommandations qui visent un taux de couverture de 70%.
- **Endettement**
En théorie, notre Commune serait capable de rembourser sa dette (2019) en 17 ans, en utilisant la marge d'autofinancement. Une Commune doit être capable de rembourser ses emprunts sur une génération soit en 25-30 ans. Ce ratio est dès lors bon pour notre Commune. La moyenne de la dette des Communes vaudoises de frs 3'700. — par habitant est en hausse constante. (*Lausanne a une dette de plus de frs 15'000.- par habitant*).

Notre capacité de remboursement de la dette nous montre que nous avons encore une marge théorique confortable d'endettement, d'autant plus dans une période où les taux d'intérêts sont très bas. Cependant, la question à se poser est la suivante :

« *Quel niveau de dette pouvons-nous raisonnablement et éthiquement transmettre aux générations futures ?* »

Brève analyse des ratios, suite

Appliqués à l'exercice 2019, les qualificatifs des principaux ratios se décrivent ainsi :

Marge d'Autofinancement sur Endettement Net :	6.29 % , moyen
Marge d'Autofinancement sur Revenus de Fonctionnement épurés :	9.15 % , moyen à bon
Intérêts Passifs sur Revenus de Fonctionnement épurés :	1.85 % , bon
Marge d'autofinancement sur Dépenses d'investissements nettes, <i>(Taux non significatif sur un seul exercice)</i>	205.76 % , bon

La capacité d'autofinancement de **9.15 %** est assez éloignée de la valeur idéale définie qui est de 20 %, que peu de communes vaudoises atteignent.

Les intérêts passifs sont en réjouissantes diminution avec un montant 2019 de frs 412'130.- pour une moyenne sur 10 ans de frs 602'300.-. Le ratio a passé de **4,14 %** en 2010 à **1.85 %** en 2019. Cette part reste quand même assez élevée, la moyenne des Communes vaudoises se situant à $\pm 0,5 \%$. Le risque de voir les taux d'intérêts subitement augmenter est toutefois très faible pour ces prochaines années.

Donc, globalement nos indicateurs de santé financière sont relativement bons, sauf pour l'endettement par habitant. Cependant, le ratio lié à notre plafond d'endettement (50 mios), soit le montant des emprunts sur les revenus de fonctionnement financiers est actuellement de **165.79 %**, avec une limite à ne pas franchir fixée à 250 %.

Une certaine prudence dans la gestion de nos ressources restera de mise ces prochaines années, pour que ces ratios qui définissent précisément l'état de santé financière de la Commune, restent le plus possible proches du vert.

Document « Comptes communaux 2019 »

9) Questions et Réponses se rapportant aux pages 1 à 9 Administration

Page 5, Chapitre 1500 Affaires culturelles et loisirs, compte 390.400

Q : Sur quelle base avez-vous accordé la gratuité de locations et pourquoi ne pas l'avoir anticipé avec le budget (*même s'il n'y a pas d'incidence sur le résultat*) ?

- **R :** *les gratuités de location sont accordées sur la base d'une décision municipale, par exemple pour de grandes manifestations telles que FIB, FAPE, Sté de Jeunesse, etc. La Municipalité accorde également des réductions par exemple pour des répétitions, installations de matériel, préparations de salles, etc. Les montants inscrits aux comptes 2018/2019 sont vraisemblablement surévalués car ils se basent sur des montants forfaitaires et en plus sur les gratuités effectivement accordées, alors que le budget ne prend en compte que les montants forfaitaires. D'autre part, l'année 2019 a été prolifique en manifestations d'où un gros budget.*

Page 7, Chapitre 1700 Sports, compte 314.000

Q : Les entretiens non effectués pour ce poste sont-ils à mettre en lien avec une réelle économie ou s'agit-il d'un report de charges ?

- **R :** *pour l'essentiel, il s'agit d'économies réelles. Certains travaux ont pu être évités ou reportés. Des circonstances favorables, notamment pas de vandalisme, ont permis la réalisation de cette économie.*

Questions et réponses se rapportant aux pages 11 à 15 Finances

Page 11 Chapitre 2100 Impôts, compte 319.100

Q : Que faut-il comprendre par activité dirigeante à Lausanne ?

- **R :** *lorsqu'un contribuable de condition dépendante exerce une activité dirigeante dans une autre commune que celle où il paie l'impôt, cette dernière ristourne à la commune du lieu de travail le 50 % de l'impôt afférent au produit de cette activité. (Loi sur les impôts communaux LCom)*

Page 13, Chapitre 2100 Impôts, compte 400.400

Q : Aviez-vous lors de l'établissement du budget 2019, anticipé des changements pour contribuables sujets à cet impôt ?

Comment expliquez-vous une telle différence >70 %

- **R :** *il s'agit de l'impôt sur la dépense (anciennement impôt sur les étrangers-forfaits fiscaux). De par sa nature, cet impôt est très difficile à évaluer notamment en raison de la mobilité des contribuables assujettis. Le chiffre au budget représente la moyenne arithmétique des 5 dernières années.
(Moyenne 2016-2019 = frs 782'000 ?)*

Page 13, Chapitre 2100 Impôts, compte 422.100

Q : *Quelle est la part des intérêts de retard pour ce poste. Assiste-t-on à une augmentation des difficultés de paiement de contribuables ?*

- **R :** *le montant se décompose ainsi en trois types d'intérêts :*
Intérêts de retard sur factures, frs 39'206.80
Intérêts de retard sur acomptes, frs 53'697.98
Intérêts compensatoires, frs 2'490.74

Il ne semble pas que les contribuables aient plus de difficultés à payer leurs impôts qu'auparavant.

Page 13, Chapitre 2100 Impôts, compte 441.100

Q : *Sur quelle base élaborez-vous le budget pour ce type d'impôt et dès lors comment expliquez-vous une telle différence entre budget et comptes ?*

- **R :** *les impôts non liés au taux sont évalués sur la base de la moyenne arithmétique des 5 dernières années puis corrigés le cas échéant en fonction d'autres informations publique disponibles.*

Page 15, Chapitre 2200 Service financier, compte 469.000

Q : *Les dons et legs ne devraient-ils pas être transférés dans un Fonds pour un objectif à définir ?*

- **R :** *non, cette donation (et non legs) n'est affectée d'aucune condition ou charge. Elle est acceptée dans le cadre de l'autorisation générale de statuer en matière de legs, donations et successions accordée par le Conseil communal en faveur de la Municipalité.*

Questions et réponses se rapportant aux pages 11 à 41 Domaines et Bâtiments**Page 17, Chapitre 3200 Forêts, Pâturages Alpines, compte 380.000**

Q : *La subvention « Alpinfra » fait-elle l'objet d'un projet d'utilisation déjà défini, cas échéant lequel ?*

- **R :** *La subvention « Alpinfra » est affectée au Fonds de réserve 9282.006, Fonds entretien domaines agricoles et forêts.*

Page 23, Chapitre 3508 Edicules publics, comptes 312.100 à 490.400

Q : *Pour mémoire, pourriez-vous nous fournir la liste des édicules publics encore en fonction ?*

- **R :** *il s'agit de : Kiosque du Village, Parking du Village, Parc Sandoz, Le Petit-Pré, Centre sportif (occasionnellement), concept « toilettes accueillantes »*

Page 33, Chapitre 3524 Musée de l'Etambeau, comptes 312.100 à 490.400

Q : Des travaux d'entretien sont-ils prévus pour ce bâtiment, notamment au niveau du plancher ?

- **R :** à l'heure actuelle, il n'y pas de travaux prévus pour ce bâtiment (musée)

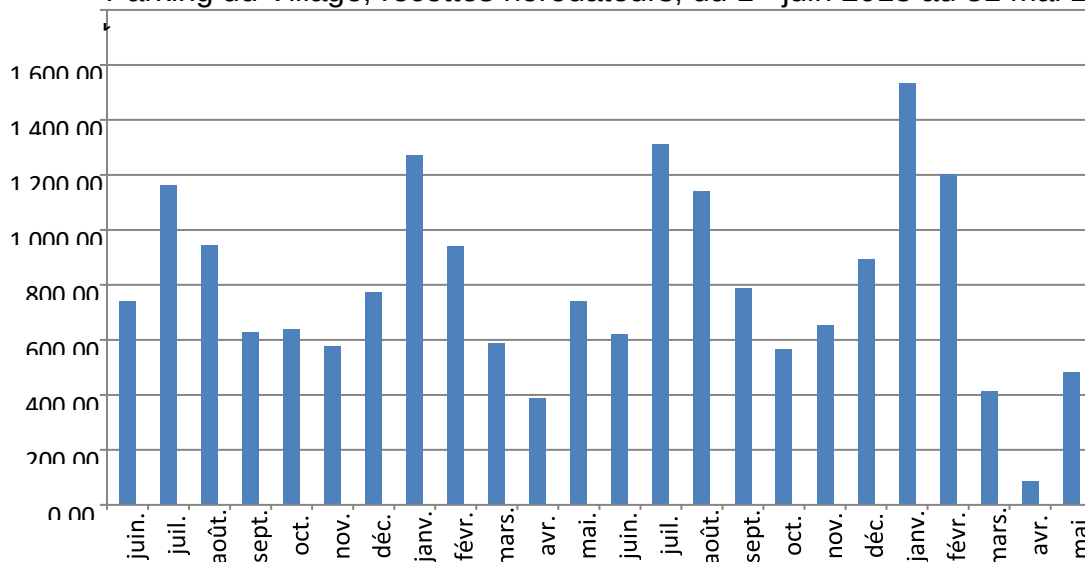
Page 41, Chapitre 3540 Parking du Village, comptes 427.200

Q : Pouvons-nous espérer une amélioration de la rentabilité du parking du Village pour les prochains exercices, suite notamment à la réorganisation de la Police municipale ?

- **R :** la réorganisation de la Police devrait amener une intensification des contrôles dans les zones de stationnement et inciter les automobilistes à utiliser les horodateurs du Village et aussi celui de la Braye. Des personnes peu scrupuleuses renouvellent leur ticket avant l'échéance de la 1^{ère} heure et évitent ainsi de payer une quelconque taxe en contournant cette obligation. Il est par contre très difficile de dénoncer ces cas qui doivent être pris en flagrant délit. La Municipalité souhaite accroître l'intérêt à souscrire une autorisation de stationnement (macaron) pour le Village et pour la Braye. La volonté de maintenir la gratuité la 1^{ère} heure, ainsi qu'en soirée est confirmée. En 2019, l'horodateur du Village a comptabilisé 4'715 tickets payants et 5'975 tickets gratuits.

Pour information, le graphique ci-dessous montre l'évolution des recettes par mois avec sans surprise, le constat d'une occupation plus importante en hiver.

Parking du Village, recettes horodateurs, du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2020



La COGEFI souhaite que le Parc du Village reste attractif pour les utilisateurs, mais rien n'empêche d'en améliorer la rentabilité et surtout de réduire la part des « profiteurs », en augmentant les contrôles et en amendant les personnes concernées.

Questions et réponses se rapportant aux pages 43 à 53 Travaux

Page 47, Chapitre 4400 Parcs et Jardins, compte 314.000

Q : Que faut-il comprendre par : modification de la stratégie concernant le remplacement des jeux ?

- **R :** *il s'agissait de changer de fournisseur et de lignes de jeux, ce qui est resté en suspend pour des raisons financières. Une ligne de jeux plus « urbaines » a été définie. Pour la place de jeux du Village, la réflexion est encore en cours.*

Page 47, Chapitre 4400 Parcs et Jardins, compte 390.100

Q : Comment justifiez-vous une telle différence entre budget et comptes ?

- **R :** l'activité des employés communaux a augmenté dans les parcs et jardins avec diverses tâches d'entretien.

Questions et réponses se rapportant aux pages 54 à 57 Instruction publique-Cultes

Page 55, Chapitre 5800 Temples Eglises, Cultes Messes

Q : Quel est l'avenir de la Cure du Village. Va-t-elle à nouveau être mise en location ?

- **R :** *Il s'agit d'un bâtiment propriété de l'Etat de Vaud. La mise en location ne dépend pas de la Commune. Seule la salle de Paroisse est mise à notre disposition. Il est clair qu'un tel bâtiment au milieu du Village mériterait d'être mieux valorisé.*

Questions et réponses se rapportant aux pages 57 à 65 Administration

Page 59, Chapitre 6000 Police communale, compte 427.200

Q : Quelles sont les zones de stationnement concernées par ces redevances ?

- **R :** *il s'agit des places de parc du cinéma, de la Ray et de la Palaz.*

Page 61, Chapitre 6400 Cimetières et Inhumations, comptes 427.200

Q : De quelles concessions s'agit-il ?

- **R :** *il s'agit de concessions funéraires doubles pour l'inhumation et l'incinération*

Page 65, Chapitre 6700 Abattoir, compte 365.800
--

Q : La COGEFI a cru comprendre que la garantie de déficit n'avait jamais été utilisée, d'autant plus que l'activité semble en forte hausse depuis plusieurs mois. Dès lors, pour quelles raisons la Coopérative a-t-elle eu recours à la garantie ?

- **R :** *elle a été utilisée en tant qu'attribution d'un soutien communal sous forme de gratuité du loyer de février 2018 à décembre 2018. Ensuite la garantie de déficit a été activée pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019 (frs 9'600.-) au vu des éléments ressortant des comptes 2018-2019, à savoir un résultat d'exploitation (sans revenus extraordinaires) négatif de frs – 24'110.75. L'activité qui avait débuté calmement en 2018-2019 et qui explique ce résultat, s'est nettement renforcée depuis lors.*

Pour rappel, lors du dépôt du préavis concernant l'abattoir (06/2017), la COGEFI dans son rapport avait émis trois vœux résumés ci-dessous :

- « 1. Le loyer octroyé à la coopérative doit couvrir l'intégralité des frais d'investissements et d'exploitation du bâtiment de l'abattoir.
2. **Accorder une aide économique** au démarrage de la coopérative par une subvention sur une **durée maximale de trois ans de manière dégressive.**
3. Attendre au minimum une année comptable avant d'entreprendre des travaux afin d'établir un bilan économique et d'évaluer les besoins techniques. »

FIN DES QUESTIONS - COMPTES 2019 – CLASSIFICATION ADMINISTRATIVE

Questions et réponses se rapportant aux pages 69 à 78 BILAN

Page 78, Chapitre 9282 Bilan, cpte 9282.001 Fonds pour dégrèvements & défalctions
--

Q : L'augmentation du Fonds pour les débiteurs douteux est de plus de 250 % depuis 2017, faut-il s'en inquiéter ?

Par ailleurs, quels sont les risques réels liés à ce Fonds ?

- **R :** *ce Fonds est adapté aux provisions sur les créances d'impôt de l'ACI auquel on ajoute la moyenne sur 5 ans des défalctions municipales. Il s'agit d'une modification de la procédure souhaitée par la révision. Jusqu'en 2017, les défalctions étaient directement comptabilisées dans le fonctionnement sans passer par le Fonds. Il n'y a pas d'augmentation significative des risques. Le niveau des défalctions est relativement stable dans le temps. Par contre, il est vrai qu'en cas de difficultés financières, les personnes concernées ont tendance à mettre le paiement des impôts en dernière priorité.*

Questions et réponses se rapportant aux pages 85 à 91 Comptes par nature

Page 86, Chapitre 31 Nature, compte 318.400

Q : Nous avons constaté une forte augmentation des primes ECA. Est-elle en lien avec une réévaluation de la valeur de nos bâtiments.

- **R :** *le total des primes de base ECA est resté pratiquement le même depuis 2018 et 2019. Cependant, 2018 a bénéficié d'une réduction exceptionnelle de prime de 15 %. Les autres assurances de choses enregistrent une légère augmentation.*

Page 86, Chapitre 32 Nature, compte 322.300

Q : Les intérêts passifs ont subi une réjouissante diminution, mais à quels facteurs est-elle due ?

- **R :** *le montant de la dette a diminué en 2019 de 1,5 mios et les taux d'intérêts à court terme (Libor 3 et 6 mois) sont toujours restés négatifs. La stratégie de la Municipalité en matière de gestion de la dette consiste à renouveler entre 25 et 33 % de la dette à court terme.*

FIN DES QUESTIONS SUR LES COMPTES 2019

10) CONCLUSION

A la conclusion de ce rapport, deux sentiments prévalent, l'un reflète la satisfaction avec un résultat financier positif dû à diverses circonstances favorables, qui nous ont permis d'assurer la bonne marche du ménage communal, de réaliser des investissements et de procéder aux obligations habituelles, notamment en matière d'amortissement. La diminution de la dette peut également être considérée comme une grande satisfaction, cette situation ne s'étant présentée que deux fois au cours des 10 dernières années. Cette éclaircie bienvenue, augure-t-elle d'une véritable embellie en la matière. Rien n'est moins sûr, d'autant plus dans les circonstances actuelles d'incertitudes économiques et d'investissements incontournables à réaliser, si nous voulons maintenir nos infrastructures en bon état, tout en développant des projets d'avenir. C'est dès lors aussi un sentiment plus mitigé qui prévaut en lien avec les doutes et la fragilité de la situation, d'autant plus comme nous l'avons vu, que nous n'avons pas la maîtrise sur l'entier des charges et des revenus. Nous avons toutefois la chance de bénéficier largement de subventions cantonales, voire fédérales lorsque les situations le justifient et c'est un atout indéniable.

La pression sur notre Municipalité ne va pas baisser ces prochains temps et les attentes restent nombreuses. Nous sommes toutefois persuadés de la capacité de nos autorités à rebondir lorsque les conditions l'exigent et à trouver les solutions les plus adéquates. Qu'ils soient vivement remerciés pour le travail passé et leur engagement à venir pour relever les prochains défis. Les Chefs de service, au front, sont également à remercier ainsi que l'ensemble du personnel communal.

Nous profitons également de souligner que la collaboration entre la Municipalité, les Chefs de service et la COGEFI est excellente et que nous pouvons compter sur leur disponibilité pour répondre à toutes nos demandes.

Plus que jamais, l'avenir nécessite de se retrousser les manches, d'être solidaire au niveau du Conseil communal et d'amener des débats constructifs pour le bien général.

Ainsi, après avoir analysé les comptes au moyen de divers documents et obtenu les réponses attendues à leurs questions les membres de la COGEFI vous recommandent à l'unanimité d'accepter le préavis 5/2020 tel que présenté.

*Commission gestion-finances
Le rapporteur : M. Jequier*



Château-d'Oex, le 16 juin 2020